

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 158

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires des budgets annexes Eau potable et Assainissement des eaux usées

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (13) :

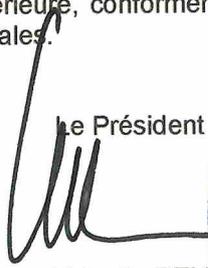
Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHEN

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_158

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires des budgets annexes Eau potable et Assainissement des eaux usées

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Lorsque l'établissement public comprend une commune de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 5211-36 du code susvisé comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département, aux communes membres de l'EPCI et mis à disposition du public. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Vu les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales selon lesquels le rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un débat ;

Vu l'article L. 5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel « Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. »

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure à effet différé au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/116 du 19 septembre 2023 créant les budgets annexes Eau potable et Assainissement des eaux usées au 1er janvier 2024 ;

Considérant la nécessité de voter le budget primitif de ces budgets avant le 1er janvier 2024 (date d'ouverture du budget) ;

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est été acté par délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de la présentation et du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 des budgets annexes Eau et Assainissement des eaux usées.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 059-200040947-20231114-DEL2023_158-DE

S²LO

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance



Marjorie VANDENBERGHE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVA